



**Direction du
Service du Grand Conseil**

Aux député-e-s du Grand Conseil

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Vous recevez cette lettre comme droit de réponse aux déclarations qui ont été faites au début de la séance de 17h00 du 15 mai 2003. En effet, la loi portant règlement de Grand Conseil ne prévoit pas que le Sautier intervienne en plénière. En revanche, il me paraît indispensable de préciser les faits relatifs à l'enregistrement des débats du Grand Conseil par un député, afin de fournir des documents sonores à une journaliste dans le cadre d'un reportage sur le G8.

Je tiens à préciser les points suivants:

Le vendredi précédant la séance extraordinaire du Grand Conseil du 10 mai consacrée au G8, une journaliste de la Radio suisse romande m'a demandé l'autorisation d'enregistrer les déclarations qu'un député se préparait à faire le lendemain. Au cours de nombreux échanges téléphoniques avec cette journaliste, je lui ai dit de façon extrêmement précise que toute prise de son dans la salle du Grand Conseil était interdite. Si elle souhaitait enregistrer les déclarations du député en question, elle pourrait le faire en enregistrant la rediffusion de Léman Bleu. Dans un souci d'être accommodante et afin d'améliorer la qualité de la prise de son je l'ai même autorisée à aller dans la régie de Léman Bleu et à brancher son magnétophone sur la "sortie son" de cette régie.

Dans un souci d'organisation, j'ai pris contact, par e-mail, puis par téléphone avec le technicien de Léman Bleu, afin de le prévenir qu'une journaliste viendrait prendre le son dans la salle des journalistes, là où se trouve la régie de Léman Bleu.

Le lendemain, lors de la séance du Bureau Chef de groupes, le député en question m'a fait un vague signe me demandant si tout était en ordre. Persuadée que le procédé prévu avec la journaliste, lors d'un dernier entretien le vendredi soir à 18h30, serait celui effectivement appliqué, je lui ai fait un signe affirmatif.

Au cours de la séance du Grand Conseil, vers 10h, j'ai repris contact avec le technicien de Léman Bleu pour m'assurer que tout s'était bien passé. C'est alors que j'ai appris qu'il n'avait pas reçu la visite de cette journaliste. Vous connaissez la suite des événements.

J'espère avoir pu replacer les événements dans leur contexte et je remercie le Bureau de faire figurer cette correspondance au Mémorial.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les député-e-s, mes salutations distinguées.

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC, 12-13 juin 03
Président	Deputés (100)
Commissaires	Bureau <input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	Chefs de groupe <input checked="" type="checkbox"/>
Commission:	
Copie de correspondance GC	

Maria Anna Hutter
Sautier